

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

REUNION DU 12 novembre 2012 – PROCES-VERBAL

Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, Président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Yves THERIN, MEDEF,
- Mme Corinne FRANÇOIS, Burestop 55,
- Mme Edith MEYER, CEDRA,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- Mlle Nicole FRANÇOIS, représentant Mme le Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, Autorité de Sûreté Nucléaire.
- Mme Martine HURAUT, représentant M. Jean-Paul BAILLET, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, Mlle Laetitia COLON, Mme Sandrine JEANDITPANNEL, CLIS.

Etaient représentés :

- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA.

Etaient excusés :

- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Christian DUBOIS, conseiller général de la Haute-Marne,
- Mme Colette FONTAINE, commune de Gillaumé,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA.

1) Approbation du PV du CA du 14 mai 2012

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mai 2012 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés, moins une abstention.

2) Intervention de l'ANDRA

M. FERNBACH présente le compte-rendu de la réunion du Comité de liaison CLIS/ANDRA qui s'est tenue le 23 octobre. Ont été relevés deux éléments importants en terme de communication : la journée « Portes ouvertes » au laboratoire le 23 septembre (sur ce point, M. CORRIER demande une meilleure information des membres qui souhaiteraient y participer), et la soirée-débat entre MM. THUILLIER et BOISSIER, le 24 septembre.

Mme HURAUT indique que l'ANDRA a saisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) le 9 octobre. La CNDP a désigné, par décision du 7 novembre, M. Claude BERNET pour présider la Commission Particulière du Débat Public, les autres membres devant être nommés avant la fin de l'année. Le siège de la CPDP pourrait être à Bar le Duc. Le dossier ANDRA sera déposé fin janvier.

Mme FRANÇOIS s'inquiète de la présentation du débat faite par la CNDP, qui parle d'une campagne d'information de la part de l'ANDRA. Elle souhaite que le CLIS intervienne pour rappeler que le projet n'est pas décidé et que le débat doit permettre au public de s'exprimer pour ou contre.

Pour M. THERIN, le stockage est décidé, le débat est donc l'occasion pour les populations locales de faire valoir leurs exigences. M. FERAT rappelle que le débat n'est pas seulement une information à sens unique, et qu'il n'est pas non plus une enquête publique (prévue lors de l'instruction de la demande d'autorisation de création d'un centre de stockage). Il s'agit de donner la parole au grand public, soit par le biais de cahiers d'acteurs, soit lors des réunions qui sont organisées tout au long du processus, au vu du dossier préparé par le maître d'ouvrage, puis de présenter les conclusions au gouvernement ou au Parlement, sachant que ces conclusions peuvent être prises en compte ou non au moment de la décision finale.

M. CANOVA précise qu'il n'est pas question de remettre en cause le principe de stockage dans la mesure où la loi l'a retenu comme solution de référence, mais de s'interroger sur les questions de sûreté relatives au projet de l'ANDRA. Naturellement, si les réponses n'étaient pas satisfaisantes, il faudrait le faire savoir, sans certitude d'être entendu.

Mme FRANÇOIS, se référant au débat national de 2005 sur la gestion des déchets radioactifs, doute de l'utilité d'un tel débat, surtout si les participants sont peu nombreux (environ 3 000 pour un budget de 3 millions d'euros). M. MARTIN constate que les populations les plus proches n'ont

pas participé en 2005. Pour M. DELERUE, c'est le signe d'une certaine résignation.

Mme HURAUT signale que le rapport définitif sur la campagne de sismique 3D est en cours de rédaction et que le rapport d'activités de l'Observatoire Pérenne de l'Environnement est en cours de validation.

3) Projet de Lettre du CLIS n° 13

M. FERNBACH présente le contenu de la Lettre, comprenant un point d'actualité sur le futur débat public, un article sur la modélisation, des comptes-rendus des déplacements en Belgique et au Canada, une présentation du projet de film et un retour sur la réunion-débat du 24 septembre. Sur ce dernier point, Mme FRANÇOIS souhaite que les thèmes abordés lors de cette réunion soient plus développés. Compte-tenu de la place nécessaire, il est décidé de renvoyer plus explicitement au site internet du CLIS pour consultation de la vidéo, de la retranscription et de la revue de presse.

Cette modification prise en compte, le projet de Lettre est validé. La diffusion est prévue pour la mi-décembre.

M. FERAT réagit à la mise en parallèle du débat sur le projet de stockage et de celui sur la transition énergétique, et demandant si le CLIS a eu des informations sur l'articulation de ces deux dispositifs. M. JAQUET indique qu'il n'a pas d'information sur ce sujet.

4) Projet de film documentaire

M. FERNBACH indique que, suite au choix du prestataire, la commission « Communication » s'est réunie à plusieurs reprises avec l'équipe d'Ere Production pour travailler sur le scénario. Ces réunions ont abouti au projet de séquencier rédigé par M. Régis LATOUCHE, réalisateur, remis ce jour aux membres du CA.

Ce document est une base de travail et il est demandé aux membres de l'étudier et de faire des observations, corrections, propositions, ajouts ou suppressions, avant le 23 novembre. Une réunion de la commission sera programmée ultérieurement pour faire le point et définir les besoins de tournages et le choix des intervenants. En réponse à Mme FRANÇOIS, il est précisé que le coût du projet retenu est de 74 000 € HT.

5) Questions diverses

- M. CANOVA rappelle qu'il avait été décidé d'auditionner M. Antoine GODINOT sur les résultats des opérations du forage géothermique lors de la prochaine AG envisagée le 17 décembre, en présence de M. Louis

DROUOT, chargé à l'époque par le CLIS de suivre le forage et de donner un avis sur les données obtenues, et d'un représentant de l'ANDRA. Contacté en ce sens, M. DROUOT a indiqué d'une part qu'il n'était pas disponible le 17 décembre, d'autre part qu'il estimait qu'une confrontation en AG avec M. GODINOT ne serait pas constructive, préférant connaître les arguments de ce dernier pour y répondre par écrit. Pour M. CANOVA, qui fait part d'un message de M. FLEURY sur cette question, il est nécessaire que M. DROUOT participe à cette discussion pour se défendre, sachant que le CLIS lui a confié une mission d'analyse et que celle-ci est mise en cause.

Il est décidé d'adresser un courrier à M. DROUOT lui demandant d'être présent à la prochaine AG dont la date sera fixée en accord avec les différents participants (au plus tôt en février 2013).

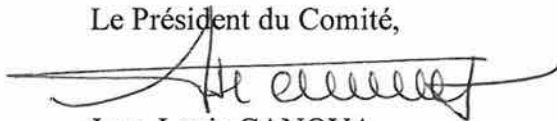
- M. CANOVA rend compte de la réunion, le 8 novembre, entre membres du CLIS siégeant au titre des syndicats de salariés, des syndicats agricoles et des organisations professionnelles. Cette réunion avait pour but de faire une proposition commune de modification des statuts, afin de passer de 3 à 4 représentants au CA, dont au moins deux représentant les syndicats de salariés. Si le passage de 3 à 4 représentants est unanimement accepté, il n'en est pas de même du mode de désignation de ces représentants, les uns souhaitant conserver le collège unique, les autres (notamment CGT, CFDT, FO et CFTC) demandant la création de deux collèges distincts, regroupant d'un côté les syndicats de salariés, de l'autre les syndicats agricoles et les organisations professionnelles, chacun désignant deux représentants au CA. La réunion du 8 novembre n'ayant pas permis de réel arbitrage (4 voix pour les deux collèges, 3 voix pour le collège unique et 4 absents), le CA se prononce en faveur du maintien du collège unique, compte-tenu des intérêts communs des différents membres, et décide de soumettre la modification à la prochaine AG (qui devra être extraordinaire).
- Suite au message de M. FLEURY, M. CANOVA précise que les statuts actuels du CLIS ne prévoient pas la durée du mandat de Vice-Président, qui est désigné par les membres du CA. Il sera donc proposé une autre modification statutaire lors de la prochaine AG, afin de fixer à deux ans renouvelables la durée de ce mandat, et, sans attendre, la désignation du Vice-Président sera inscrite à l'ordre du jour du prochain CA.
M. JAQUET ajoute que les statuts devront également être complétés pour tenir compte de la présence, parmi les membres de droit, d'un représentant de l'Agence Régionale de Santé.
- M. JAQUET fait part de l'organisation d'un déplacement dans les locaux de l'ANDRA à Chatenay-Malabry pour une présentation des recherches faisant appel à la modélisation, dans la suite de la formation faite par l'IRSN en mai dernier. Ce déplacement aura lieu le 4 décembre et les membres du CLIS seront invités à s'inscrire.

- M. JAQUET indique qu'il serait souhaitable de renouveler la représentation du CLIS au sein de l'ANCCLI assurée aujourd'hui par MM. CORRIER, COUDRY, FERNBACH et MUEL. Les statuts de l'ANCCLI prévoient en effet que les CLI ou CLIS désignent des membres représentatifs des différents collèges (collectivités locales, associations, syndicats...). M. MUEL n'étant plus disponible, il est fait un appel à volontaire auprès des associations. La prochaine AG de l'ANCCLI aura lieu le 23 novembre à Paris.
- M. JAQUET rappelle l'initiative CLIS/ANCCLI/IRSN pour une démarche commune en vue des débats à venir. Trois groupes de travail auxquels participent des membres du CLIS ont été constitués : types de déchets/mode de gestion et place du nucléaire dans la politique énergétique, entreposage/stockage/réversibilité (piloté par le CLIS), sûreté et surveillance sanitaire et environnementale. Une réunion se déroulera à Paris le 11 décembre pour faire le point sur les réflexions des groupes de travail et envisager les suites à donner. Les membres du CLIS seront invités à y participer.
- Les membres du CA sont informés de la présence à Bure le 6 décembre d'une délégation japonaise et sont invités à la rencontre qui aura lieu à partir de 09h30 dans les locaux du CLIS.
- M. CANOVA annonce la mise à disposition du résumé du rapport d'un groupe de réflexion sur le stockage géologique constitué par l'évêque de Troyes. L'intégralité du rapport est consultable sur internet.
- M. CORRIER signale la page EDF publiée dans l'Est Républicain et le Journal de la Haute-Marne le 10 novembre, et dénonce la banalisation qui est faite du nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs. Il remarque également, dans un article publié dans la Gazette des Communes d'octobre, que les Présidents des Conseils Généraux de la Meuse et de la Haute-Marne résument le projet de stockage à un enjeu financier. Concernant la publication EDF, MM. THERIN et COUDRY suggèrent que le CLIS réagisse par communiqué de presse pour spécifier qu'il s'agit d'une publi-information (achat d'espace par EDF) et non d'une information journalistique.
- M. FERNBACH souhaite que l'ASN intervienne devant le CLIS sur la question des transports. M. FERAT en accepte le principe mais précise que cela portera uniquement sur les transports de colis. Concernant les transports en général, M. MARTIN demande s'il est prévu une information sur le schéma territorial interdépartemental. Cela aura lieu avant le débat public. Mme HURAUT note que dans ce domaine, l'ANDRA se limite à exprimer ses besoins qui sont ensuite traduits par l'Etat.

- M. CANOVA propose de faire évoluer les salaires de Mlle COLON et de M. JAQUET sans changement de position dans la grille salariale (Mme JEANDITPANNEL ayant bénéficié d'un tel changement en début d'année). Les membres du CA donnent leur accord, le taux d'évolution sera fixé lors du prochain CA.

A Bure, le 04/03/13

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président du Comité,



Robert FERNBACH